



École Bruno-Choquette

Code de vie - Renseignements généraux

Absence, retard ou sortie de l'enfant

Toute absence et tout retard d'un élève doit être justifié par ses parents ou son tuteur légal le plus rapidement possible en communiquant avec le secrétariat de l'école au (450) 347-1242 ou via le portail parent Mozaïk. Vous pouvez en tout temps laisser un message sur le répondeur téléphonique avec le nom de votre enfant, son groupe et la raison de son absence ou de son retard. Les changements à la routine d'un enfant (ex : départ hâtif) doivent être communiqués le plus rapidement possible (avant 14h45 pour les élèves du primaire et 14h15 pour les élèves du préscolaire).

Dans le cas où nous ne recevons pas de justification de l'absence, ceci sera considéré comme une absence non motivée.

Pour quitter l'école le midi ou à un autre moment de la journée, votre enfant devra présenter une autorisation écrite à son enseignant(e).

Il est important que les élèves soient arrivés pour 7h50 le matin, et pour 12h45 l'après-midi.

Considérant l'impact des retards répétés sur la réussite des élèves, une démarche et/ou des sanctions pourraient être entreprises par la direction pour les élèves dont les retards sont récurrents.

Surveillance

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'avant 7h40, aucun élève n'est admis dans la cour.

Sur l'heure du diner, seuls les élèves dont les parents ont choisi de bénéficier de la surveillance du midi et qui ont acquitté les frais s'y rattachant pourront se trouver dans la cour d'école durant l'heure du dîner. Pour les élèves qui dînent à l'extérieur de l'école, leur retour sur la cour et dans l'école s'effectue à compter de 12h45.

Cour d'école

La cour d'école est réservée aux élèves, aux éducatrices du service de garde et aux enseignants qui surveillent. Pour la sécurité et le bien-être des élèves, les parents doivent déposer les élèves aux abords des clôtures lorsqu'ils viennent déposer leur enfant. Durant les heures de classe et du service de garde, seuls les élèves et le personnel peuvent utiliser la cour d'école. Les parents qui viennent reconduire leur enfant à l'école doivent le laisser entrer seul dans la cour ou dans l'école.

Circulation dans l'école

Initiales du parent _____

Initiales de l'enfant _____



Seuls les parents des enfants qui fréquentent le service de garde peuvent entrer dans l'école pour venir chercher et reconduire leur enfant en dehors des heures de cours (6:30 à 7:40 et 15h15 à 18h00). Ils doivent alors entrer par la porte du service de garde (porte 3) et **s'adresser au personnel du service de garde avant de circuler librement**. Les parents qui ont un enfant inscrit au service de garde en fin de journée peuvent venir récupérer leur enfant à partir de 15h15.

Débarcadère

Un espace est réservé devant la porte principale sur le boulevard Gouin pour débarquer votre enfant lorsque vous devez venir le reconduire pendant les heures de classe (entre 8h00 et 15h05). Il est également possible de vous stationner sur la rue MacKenzie-King pour une période de 10 minutes lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant au service de garde.

Le stationnement est réservé au personnel du Centre de services scolaire. Nous vous remercions de laisser l'entrée du stationnement dégagé sur la rue Mackenzie-King afin d'éviter de bloquer l'entrée du stationnement.

Alimentation

Nous vous invitons à envoyer des collations et repas nutritifs, les friandises sont défendues à moins d'une permission spéciale octroyée par un enseignant ou une éducatrice. Les parents doivent communiquer avec l'enseignante ou l'éducatrice avant de fournir des friandises à apporter à l'école. Nous voulons ainsi développer de bonnes habitudes alimentaires. Si un élève du groupe de votre enfant souffre d'une allergie alimentaire grave, vous recevrez une note à ce sujet afin de ne pas inclure d'aliments dans la boîte à lunch de votre enfant contenant les aliments avec l'allergène.

Habillement

Les enfants doivent porter des vêtements adaptés à la température ainsi qu'aux activités prévues au cours de leur journée. Les vêtements affichant des images, messages ou représentations à caractère violent ne sont pas autorisés. Il est fortement recommandé d'identifier tous les vêtements au nom de votre enfant afin d'en faciliter la récupération en cas de perte.

Toute personne adulte qui se présente à l'école doit avoir le visage découvert, sauf lorsque celui-ci doit être couvert pour des raisons de santé, en raison d'un handicap ou lorsque les exigences liées à l'exécution de certaines tâches le nécessitent, conformément à l'article 18.3.

Responsabilité

L'école n'est pas responsable des objets perdus, brisés ou volés.

Objets électroniques

Les cellulaires sont défendus à l'école pour les élèves. L'utilisation d'appareils électroniques n'est pas permise à moins d'une autorisation spéciale. Il est défendu de capter à l'école, d'utiliser et de diffuser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du Centre de services scolaire. Voir les règles de l'utilisation du matériel informatique.

Transport scolaire

Le transport des élèves organisé par le Centre de services scolaire est soumis aux règles prévues à la Politique de transport du Centre de services scolaire.

Police d'assurance

Le Centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant sa responsabilité, au fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités. La majorité des accidents survenant aux élèves ne sont pas couverts. Nous vous invitons donc à prévoir une police d'assurance-accident.

Vacances

Le personnel de l'école ne fournit pas de travaux aux enfants lorsqu'une famille décide d'entreprendre des vacances durant les journées scolaires. Si le parent souhaite stimuler les apprentissages scolaires durant les vacances familiales, l'enfant peut tenir un journal de bord, faire des lectures personnelles, réviser des notions de mathématiques et de français vues en classe (complémentaires, multiples, conjugaisons, etc.).

École Bruno-Choquette – Code de vie

L'école est un milieu où nous faisons de l'éducation à la citoyenneté, et nous enseignons aux élèves à devenir des citoyens respectueux et responsables.

Ceci nous amène à accompagner l'élève à respecter une responsabilité, prévue dans la loi sur l'instruction publique :

« l'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du centre de services scolaire ainsi qu'envers ses pairs. » (art.18,1)

Notre code de vie est en respect avec nos trois valeurs :



À l'école Bruno-Choquette, je m'engage par mes comportements et mes paroles à respecter les règles suivantes :

1. Je respecte toutes les personnes de l'école	
Engagement	• Je prends la responsabilité de mes actions. • Je porte attention aux gens qui m'entourent.

	• Je fais preuve de politesse et de gratitude envers tous.
Bienveillance	• J'utilise un ton de voix modéré, un langage et des gestes appropriés lorsque j'interagis avec les élèves et les adultes. • J'utilise un langage respectueux dans mes communications écrites et sur les réseaux sociaux. • Je fais preuve d'empathie et j'essaie de comprendre comment l'autre se sent.
Collaboration	• J'agis en fonction des consignes qui sont demandées par les adultes en fonction. • Je laisse les personnes concernées régler leur conflit, si la situation ne me regarde pas.

2. Je fais de mon mieux et je m'investis dans ma réussite	
Engagement	• J'arrive à l'école à l'heure. • Je fais le travail demandé. • J'apporte en classe tout le matériel nécessaire.
Bienveillance	• Je cherche à m'améliorer. • Je m'applique dans tout ce que je fais. • J'adopte de bonnes habitudes de travail.
Collaboration	• Je prends la parole au bon moment. • Je prends en considération les idées des autres.

3. Je prends soin de mon matériel et de l'environnement scolaire	
Engagement	• Je garde mon environnement scolaire propre (ex : pupitres, casiers).
Bienveillance	• J'offre mon aide lorsqu'il y a différentes tâches d'entretien ou de nettoyage.
Collaboration	• Je m'assure de garder intact le matériel, le mobilier ainsi que tout l'environnement de l'école.

Soutenir les élèves

Tous les membres du personnel de l'école Bruno-Choquette ont la responsabilité d'accompagner nos élèves dans l'apprentissage des comportements attendus afin de respecter les règles de notre école. Cet accompagnement se fait par le biais d'une approche de soutien aux comportements positifs. Dans cette approche, les comportements les plus importants sont enseignés de manière explicite aux élèves.

Démarche d'enseignement

- ✓ Discussion avec les élèves concernant l'importance d'adopter ce comportement en faisant un lien avec les valeurs de l'école.
- ✓ Modélisation du comportement avec un soutien visuel ou un exemple donné par un autre élève (exemple/contre-exemple)
- ✓ Pratique guidée et fréquente dans un contexte extérieur afin de favoriser l'intégration du comportement.
- ✓ Retrait d'une situation pour les élèves pour qui l'apprentissage de ce comportement est un défi, avec reprise des pratiques (récréation guidée, apprenti, observations des autres élèves, etc.).

Le respect du code de vie contribue à assurer un milieu sain, sécuritaire, inclusif et propice aux apprentissages pour tous. Les élèves sont tenus d'adopter en tout temps des attitudes et

des comportements respectueux envers eux-mêmes et envers les autres, en excluant toute forme d'intimidation, de violence, de manifestation de haine ou de discrimination.

Lorsqu'un élève ne respecte pas les attentes prévues au code de vie, des interventions éducatives et des mesures appropriées pourront être mises en place. Celles-ci seront déterminées en fonction de la nature, de la gravité, de la fréquence du comportement observé ainsi que des besoins de l'élève, dans une perspective de responsabilisation, de réparation et de développement des habiletés sociales.

La direction et le personnel de l'école.

Nous avons pris connaissance du code de vie dans la classe de mon enfant.

Nom de l'élève : _____

Signature des parents : _____ Date : _____